

**PROCÈS-VERBAL DE LA 113<sup>e</sup> ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,  
TENUE LE MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016 À 18 H, AU LOCAL F-240  
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

<b>Présences</b>	:	Nicolas Chamberland, Sylvain Goyette, Paul-Antoine Jetté, Alain Lamarre, Geneviève Laporte, Martine Lavallée, Henri Mondor, Hélène Sylvain et Guy Vandandaigue
<b>Absences confirmées</b>	:	Veronique Lefrançois et Francine Tellier
<b>Invitée</b>	:	Esther Fournier
<b>Présidence d'assemblée</b>	:	Clément Limoges
<b>Secrétaire d'assemblée</b>	:	Chantale Gagné

---

**113.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 02.

En l'absence de madame Véronique Lefrançois, monsieur Clément Limoge préside la rencontre.

Monsieur Limoge souhaite la bienvenue à Nicolas Chamberland, nouveau membre représentant les étudiants des programmes préuniversitaires. Monsieur Chamberland étudie en Sciences humaines.

**113.2 Adoption de l'ordre du jour**

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

***CECL160921-01***

*Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par madame Hélène Sylvain, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 113.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 113.2 Adoption de l'ordre du jour
- 113.3 Adoption du procès-verbal de la 112<sup>e</sup> assemblée extraordinaire tenue le mercredi 8 juin 2016
- 113.4 Suite des procès-verbaux

- 113.5 Parole à l'assemblée
- 113.6 Budget de fonctionnement 2016-2017  
*Invités: Esther Fournier, directrice du Service des ressources financières et de la formation continue*
  - 113.6.1 Adoption du budget 2016-2017 du collège constituant de L'Assomption
  - 113.6.2 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption du budget 2016-2017 du cégep régional de Lanaudière
- 113.7 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 113.8 Adoption du plan de travail 2016-2017 du conseil d'établissement
- 113.9 Nomination à la Corporation Hector-Charland
- 113.10 Nomination au Comité d'appel 2016-2017
- 113.11 Rapport de la direction
- 113.12 Autres points
- 113.13 Information
  - 113.13.1 Clientèle – Automne 2016
  - 113.13.2 État de situation – Système d'assurance-qualité
  - 113.13.3 État de situation – Plan stratégique 2015-2019
- 113.14 Dépôt de documents
  - 113.14.1 Bilan du plan de travail 2015-2016
  - 113.14.2 Plan de travail 2016-2017
- 113.15 Prochaine assemblée : le mercredi 9 novembre 2016
- 113.16 Levée de l'assemblée

*Adoptée à l'unanimité.*

### **113.3 Adoption du procès-verbal de la 112<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le mercredi 8 juin 2016**

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 112<sup>e</sup> assemblée régulière du mercredi 8 juin 2016 avec la convocation.

Madame Hélène Sylvain demande un ajout au point 112.16 soit :

« Madame Hélène Sylvain soulève qu'il lui apparaît prématuré d'adopter les objectifs sous l'orientation 4, alors que les autres orientations du plan stratégique feront l'objet de

*consultations lors de la prochaine journée pédagogique. Il lui semble important de recueillir les commentaires et propositions de la communauté sur toutes les orientations du plan stratégique afin que chacun se sente consulté de façon équitable. Elle soulève l'importance du mot notamment dans l'orientation 4 et elle constate que tous les objectifs sont associés uniquement au Plan d'aide à la réussite et aucun lié à la vie étudiante.* »

#### **CECL160921-02**

*Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par monsieur Guy Vandandaigue, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 112<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le mercredi 8 juin 2016 tel que modifié.*

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **113.4 Suite des procès-verbaux**

Monsieur Alain Lamarre informe les membres que le Cégep est toujours en attente d'une réponse du ministère quant à sa demande d'autorisation à dispenser le programme Techniques d'intégration multimédia. De plus, la motion de félicitations a été transmise à l'équipe qui a œuvré à la production de ladite demande.

Les corrections demandées ont été apportées au procès-verbal du 8 juin.

En ce qui a trait au questionnement soulevé en lien avec l'impact financier suite au départ de directeur du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) en janvier dernier, monsieur Lamarre mentionne que d'une part, il s'agit d'une entente confidentielle dont les modalités ont été convenues entre le CRLA et la personne concernée. Par ailleurs, étant donné que l'intérim été assumé par Marcel Côté, les coûts ont été atténués. Les autres frais ont été assumés par le Cégep régional de Lanaudière (CRL) et par le CRLA, mais l'ensemble des impacts financiers a été attribué à l'année financière 2015-2016.

En suivi du point 112.14 en réponse à un questionnement à savoir si les étudiants du CRLA bénéficient de la RAC, les vérifications ont été réalisées et les étudiants peuvent effectivement profiter de la RAC en raison de l'expertise de la formation continue.

En ce qui a trait à l'intervention de monsieur Paul-Antoine Jetté concernant la gestion du budget d'acquisition pour Techniques d'orthèses visuelles, monsieur Lamarre informe l'assemblée qu'une rencontre a été organisée en juin avec les principales personnes concernées par ce projet afin de faire le point sur le dossier.

Finalement, suite à la préoccupation soulevée par M. Paul-Antoine Jetté au point 112.23 en lien avec l'utilisation de 1/12 des budgets de l'année dernière pour juillet, août et septembre jusqu'à l'adoption du budget en septembre, monsieur Lamarre a effectué les vérifications nécessaires et aucune activité ou opération requise pour la rentrée ne sera affectée par cette mesure.

### 113.5 Parole à l'assemblée

Aucune autre personne que les membres du conseil d'établissement n'assiste à la rencontre.

### 113.6 Budget de fonctionnement 2016-2017

*Invités :* Esther Fournier, directrice du Service des ressources financières et de la formation continue

113.6.1 Adoption du budget 2016-2017 du collège constituant de L'Assomption

113.6.2 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption du budget 2015  
2016 du Cégep régional de Lanaudière

La directrice des ressources financières présente le budget de fonctionnement pour l'année 2016-2017.

Elle explique le contexte budgétaire et rappelle les raisons qui ont mené à l'adoption du budget en septembre.

Monsieur Paul-Antoine Jetté s'interroge sur la variabilité chaque année des coûts de convention et se demande si le Service des ressources humaines réfléchit à des moyens pour diminuer ces coûts dans le but d'assurer la stabilité des budgets. Madame Fournier souligne que les mutuelles ont grandement aidé à cet effet.

Les membres se questionnent sur le déficit de 28 000\$ pour Techniques d'orthèses visuelles. Madame Fournier effectuera des vérifications en lien avec des écritures comptables liées à l'amortissement des coûts d'implantation de la clinique-école.

On aurait aimé avoir les détails de certains postes budgétaires afin de s'assurer que les revenus générés par les droits afférents et de toute nature soient affectés pour les services aux étudiants.

Monsieur Paul-Antoine Jetté aimerait que l'on s'attarde à comprendre les raisons pour lesquelles le taux de rétention de nos étudiants est plus à la baisse entre l'automne et l'hiver en comparaison aux deux autres collèges constituants.

Finalement, Monsieur Jetté mentionne qu'il a fortement apprécié les documents remis séance tenante et suggère que l'an prochain ceux-ci soient transmis avec la convocation. Par ailleurs, les membres effectuent certaines demandes pour la présentation des budgets de l'an prochain, par exemple avoir les résultats financiers réels de l'année en cours. Madame Fournier indique qu'il est difficile d'avoir les résultats réels lors de la présentation des budgets étant donné que le Service des finances travaille à la fermeture de l'année financière en vue de la venue des vérificateurs à l'automne de chaque année.

*Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 19 avril 2016;*

*Attendu le budget provisoire adopté en juin dernier;*

*Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base normalement confirmées le 20 mai 2016;*

*Attendu le réinvestissement en lien avec le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur annoncé lors du dépôt du budget du Québec en mars dernier;*

*Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL est sous-financé pour un montant important depuis sa création;*

*Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;*

*Attendu la recommandation du comité exécutif;*

### **CECL160921-03**

*Sur proposition de monsieur Sylvain Goyette, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement 2016-2017 du collège constituant de L'Assomption et de donner un avis favorable au conseil d'administration pour l'adoption du budget de fonctionnement 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière.*

*Adopté à l'unanimité.*

Madame Esther Fournier en profite pour remettre aux membres une pochette d'information sur les services offerts par la formation continue.

### **113.7 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

*Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;*

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

#### **CECL160921-04**

*Sur une proposition de Geneviève Laporte, dûment appuyée par Henri Mondor, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant:*

- **CA2016060801**

*Adoptée à l'unanimité.*

*Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;*

*Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

#### **CECL160921-05**

*Sur une proposition de Sylvain Goyette, dûment appuyée par Geneviève Laporte, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.*

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **113.8 Adoption du plan de travail 2016-2017 du conseil d'établissement**

Alain Lamarre présente ce dossier. Dans le but de permettre aux membres du conseil d'établissement d'exercer les droits et les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi, la direction du collège constituant de L'Assomption a mis en place un plan de travail des travaux et des objets prévus pour l'année scolaire 2016-2017.

Ce document permettra au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants.

Finalement, le plan de travail assurera un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière.

Madame Martine Lavallée demande à ce que la date de l'adoption du Rapport d'évaluation de l'assurance qualité soit révisée étant donné les discussions qui ont eu lieu à la commission des études du 13 septembre dernier. Monsieur Lamarre précise que les échéanciers sont à titre indicatif.

*Attendu que le plan de travail 2016-2017 permettra au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants;*

*Attendu que ce document assurera un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

## **CECL160921-06**

*Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par monsieur Nicolas Chamberland, il est résolu d'adopter le plan de travail du conseil d'établissement pour l'année 2016-2017.*

*Adoptée à l'unanimité.*

## **113.9 Nomination à la Corporation Hector-Charland**

Alain Lamarre présente ce dossier. Selon les ententes de partenariat en vigueur depuis quelques années entre le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) et la Corporation Hector-Charland, de même qu'en vertu du règlement numéro 1 de ladite Corporation, le Cégep désigne trois membres, dont un à titre d'administrateur au conseil d'administration de la Corporation Hector-Charland, et ce, tous les deux ans.

En avril 2015, le conseil d'établissement a adopté une résolution afin de nommer les membres suivants pour 2015-2017 :

1. Monsieur Louis Gendron, directeur du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, membre structuré, à titre de fondé de pouvoir à la Corporation Hector-Charland;

2. Monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur adjoint au Service des affaires étudiantes, des ressources didactiques et financières du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre délégué ordinaire et administrateur au conseil d'administration de la Corporation Hector-Charland;
3. Madame Hélène Sylvain, conseillère à la vie étudiante au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre déléguée ordinaire à la Corporation Hector-Charland.

Suite au départ à l'hiver 2016 de monsieur Louis Gendron, il est recommandé au conseil d'établissement d'entériner la nomination de monsieur Alain Lamarre, directeur du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, membre structuré, à titre de fondé de pouvoir à la Corporation Hector-Charland, et ce, jusqu'en avril 2017. Les trois nominations devront être entérinées de nouveau en avril 2017 pour un mandat de deux ans.

***Attendu** l'entente de partenariat entre le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption et la Corporation Hector-Charland;*

***Attendu** les articles III (paragraphe 1.4 et 4) et VII (paragraphe 3.4) du règlement numéro 1 de la Corporation Hector-Charland;*

***Attendu** que les membres de ladite Corporation doivent être désignés par le conseil d'établissement.*

#### **CECL160921-07**

*Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par monsieur Guy Vandandaigue, il est résolu d'entériner la nomination de monsieur Alain Lamarre, directeur du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, membre structuré, à titre de fondé de pouvoir à la Corporation Hector-Charland, et ce, jusqu'en avril 2017.*

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **113.10 Nominations au Comité d'appel 2016-2017**

Selon le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7), le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à la nomination de membres et de membres substitués d'un comité d'appel pour entendre les étudiants qui se prévalent d'un droit de recours prévu dans le règlement face à certaines sanctions sévères.



Selon l'article 7.2 du règlement, le comité est composé de trois personnes, dont le directeur général du Cégep régional de Lanaudière qui préside le comité et de deux autres personnes nommées par le conseil d'établissement, soit la présidence du conseil d'établissement et un autre représentant nommé par le conseil d'établissement.

Madame Francine Tellier a transmis à la secrétaire d'assemblée son intérêt à l'égard de ce comité.

### **CECL160921-08**

*Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par madame Hélène Sylvain, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité d'appel pour 2016-2017.*

Membre #1: Véronique Lefrançois  
Membre #2: Francine Tellier

Substitut du membre # 1 : Clément Limoges  
Substitut du membre #2 Sylvain Goyette

*Adoptée à l'unanimité.*

### **113.11 Rapport de la direction**

Monsieur Alain Lamarre fait part des principales activités qui ont eu lieu depuis le début de l'année scolaire.

Les membres sont informés de l'ouverture de la clinique d'orthèses visuelles, comme prévu dans la semaine du 3 octobre prochain.

### **CECL160921-09**

*Sur une proposition de monsieur Sylvain Goyette, appuyée par monsieur Guy Vandandaigue, il est résolu de transmettre une motion de félicitations à tous les intervenants qui ont œuvré au projet de la Clinique d'orthèses visuelles.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### **113.12 Autres points**

Sans objet.

## **113.13 Information**

### 112.13.1 Clientèle – Automne 2016

Ce document est déposé séance tenante et monsieur Lamarre en fait la présentation.

### 112.13.2 État de situation – Système d'assurance-qualité

Monsieur Alain Lamarre effectue l'état de situation de ce dossier. Il rappelle que l'opération d'assurance qualité a été commandée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, communément appelée la CEEC. Il s'agit de l'instance mandatée par le gouvernement du Québec pour veiller à la qualité de l'enseignement collégial. Dans le cadre de cette opération, tous les collèges sont appelés à définir leur système d'assurance qualité et en faire état dans un rapport d'autoévaluation qui sera déposé à la CEEC. Il est donc demandé aux établissements d'analyser la capacité de l'ensemble des pratiques et des mécanismes à assurer leur mission, leurs responsabilités et leurs objectifs. Il s'agit également de porter un regard critique sur les façons dont le Cégep élabore, met en œuvre et évalue ses politiques, procédures ou autres documents administratifs et pédagogiques lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Le rapport a été déposé pour avis à la commission des études du 13 septembre dernier. Par la suite, il sera présenté au conseil d'établissement. En raison de la spécificité de notre modèle, chaque collège constituant ainsi que le siège social doivent élaborer leur rapport d'autoévaluation. Après validation auprès des instances des trois collèges constituants, les trois rapports seront intégrés à celui du siège social. Le rapport global sera présenté aux instances puis au conseil d'administration de juin 2017.

Ce rapport d'autoévaluation a été produit en collaboration avec un conseiller pédagogique de concert avec un comité composé de membres du personnel administratif.

### 112.13.3 État de situation – Plan stratégique 2015-2019

Les membres sont informés qu'une première activité de consultation s'est tenue lors de la journée pédagogique d'août dernier afin de recueillir les commentaires en vue de définir les objectifs et les résultats attendus pour le collège constituant de L'Assomption.

À la lumière de cette consultation, le comité de pilotage a désigné trois personnes afin d'élaborer la version préliminaire qui sera soumise à la communauté du CRLA pour une deuxième consultation, soit en présentiel ou par courriel, en octobre prochain. À la suite de cette deuxième étape, des modifications seront apportées, s'il y a lieu, et la version finale sera retransmise à l'ensemble du personnel. Elle sera déposée au comité de direction puis à la commission des études du 1<sup>er</sup> novembre pour finalement être présentée au conseil d'établissement du 9 novembre dans le but d'un dépôt au conseil d'administration du CRL.

**113.14      Dépôt de documents**

113.14.1 Bilan du plan de travail 2015-2016

Ce document est déposé séance tenante.

113.14.2 Plan de travail 2016-2017

Ce document est déposé séance tenante.

Les membres reçoivent également une carte postale de la clinique d'orthèses visuelles offrant un rabais de 25% sur l'achat de montures.

**113.15      Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée du conseil d'établissement se tiendra le mercredi 9 novembre 2016. Monsieur Lamarre informe les membres de la possibilité de tenir une assemblée extraordinaire afin d'adopter la grille d'une nouvelle option pour Arts, lettres et communications, soit Communication web. Nicolas Chamberland indique qu'il informera les étudiants de ce programme de cette nouvelle option.

**113.15      Levée de l'assemblée**

***CECL160921-10***

*Sur une proposition de monsieur Sylvain Goyette, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h05.*

*Adoptée à l'unanimité.*

---

Monsieur Alain Lamarre  
Directeur  
Cégep régional de Lanaudière à  
L'Assomption

---

Monsieur Clément Limoges  
Vice-président du conseil d'établissement  
Cégep régional de Lanaudière à  
L'Assomption

*/cg*